

## SUGGESTIONS REMARQUES SUR LOI DU 05.07.2011

**De :** Parry-Pousse Patricia - **Envoyé :** vendredi 8 juillet 2011 14:58

Voici mes premières remarques :

- Nous luttons pour que le JLD se déplace. Nous avons l'impression que cela frémit mais nous avons clairement exprimé que si le patient n'est pas transportable, il n'est pas transportable. Au finale, j'incline à penser que la réalité va les rattraper.

- Pour ce qui est des médecins certificateurs, je crois que dans le texte (en dehors du péril imminent) rien ne s'oppose à ce que le 24h, le 72h et le programme de soins soit fait par la même personne (en effet il n'est écrit nulle part que ce doit être un psychiatre différent, il est juste écrit « psychiatre de l'établissement ou participant à la prise en charge »). Notre directeur semble trancher dans ce sens. Pouvez-vous le confirmer ? Ce serait logique si on pense au soin mais la loi n'est pas tellement faite pour ça.

- En revanche pour le deuxième certificat de huitaine, en principe fait par un psychiatre ne participant pas à la prise en charge et désigné par le directeur (c'est à dire une expertise gratuite) je milite pour les solutions suivantes :

- ce psychiatre ne participant pas à la prise en charge doit pouvoir être un autre psychiatre du secteur ou service. Dans le cas contraire, et en fonction des configurations des secteurs ça peut être une sacrée galère (ex : secteur uniques dans un hôpital général). Sinon, de toute façon nous allons passer notre temps à courir évaluer les patients des autres au lieu de soigner les nôtres.
- La prise en charge est-elle la prise en charge actuellement en cours ? Dans les HP provinciaux il y a des patients connus de tous les PH (soit on les voit aux urgences, soit on les voit en lit d'accueil, soit ils nomadisent à un moment ou un autre). Pour ces patients « connus » comme ils disent dans les journaux, doit-on se récuser ?
- Avez-vous réfléchi aux modalités de désignation par le directeur ? Il se penche tous les matins sur les tableaux de service de tous les secteurs pour savoir qui va faire les certif du jour ? il tire au sort et impose à un PH d'abandonner sa consultation ? J'aimerais avoir quelques retours.

- La question du collège est entière puisque la loi prévoit un collège par patient et que les projets de décrets s'orientent vers un collège permanent dans un établissement. (au passage je trouvais déjà succulent la possibilité de l'aide soignante, mais l'avis clinique de l'assistante sociale me laisse assez perplexe)

Merci de votre aide si vous avez déjà réfléchi

Patricia Parry-Pousse

---

**De :** Jean-Alain le foll - **Envoyé :** vendredi 8 juillet 2011 18:16  
excellente initiative.

J'ai déjà une question sur les modalités des anciennes sorties d'essai d'Hdt de qq heures ou qq jours pour les patients seuls ou en famille, quelques fois décidées la veille voire le matin. Faudra t il rédiger un nouveau programme de soins à chaque fois ? Y aura t il des modalités simplifiées ?

Bien cordialement  
JA LE FOLL - Rennes

---

**De :** Christine GARRIGOU-CAVENET - **Envoyé :** mardi 12 juillet 2011 12:18

Bonjour,

La collègue de Blain m'a transmis ce message....Pouvez-vous, s'il vous plait, me rajouter à votre listing mail à cette adresse mail également.

Pour ce qui est de la Loire Atlantique, le Président du TGI nous a fait savoir qu'à Nantes et St Nazaire , nous devons accompagner tous nos patients pour une véritable audience au TGI « puisque les psychiatres ont voulu une judiciarisation »

Il n'est pas question d'utiliser la visio conférence « mascarade qui montre ses limites avec les détenus »

Il n'a pas assez de magistrats pour les envoyer dans l'un des hôpitaux psy ( 4 au total sur le 44) et il est hors de question qu'un JLD se déplace (sauf exception. ) a noter que nous avons eu l'affaire Tony Meilhon il y a peu de temps. Il n'a rien voulu entendre à la réunion organisée par l'ARS des Pays de loire la semaine dernière sur nos difficultés : effectif infirmier réduit chronique+++

Pour le 72 Sarthe, le JLD se déplace

Pour le 49, Maine et Loire, la vision conférence est utilisée.

Bien cordialement.

Dr Christine Garrigou

---